

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mars 2020 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Dinel, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

ABSENCE :

Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 05 ET SE TERMINE À 19 H 38.

CA20 16 0051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 MARS 2020

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mars 2020, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 38 ET SE TERMINE À 20 H 40.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. FRANÇOIS BEAUBIEN	CUL-DE-SAC DE L'AVENUE ROBERT
MME FRANCINE UNTERBERG	STATIONNEMENT
MME SUZANNE LAMARRE	TROIS ÉTUDES INSCRITES DANS <i>LE DEVOIR</i>
M. PIERRE JONCAS	ARTICLE DANS <i>LE DEVOIR</i>
M. FRANK SCARPELLI	STATIONNEMENT / CHEMIN NON DÉGAGÉS / MAISON McFARLANE
MME JOCELYNE PROVOST	SUIVI DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
MME CHRISTA JAPÉL	COMPOSTAGE
M. PIERRE LACERTE	367, AVENUE QUERBES

CA20 16 0052

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 40 ET SE TERMINE À 21 H 12.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MME. CHRISTIANE DAVID	REMISE DES MÉMOIRES ET QUESTIONNEMENT SUR LE PROJET VIVRE ENSEMBLE

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. STÉPHANE DESJARDINS	DOS D'ÂNE
M. ÉRIC BOUCHARD / MME SABINE CHARKAOUI	RÉNOVATION FENÊTRES ET PORTES

CA20 16 0053

SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

LA SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 21 H 12 ET SE TERMINE À 21 H 39.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MME HÉLÈNE LARUE	TENNIS
MME CÉLINE FORGET	ZONAGE
M. YANNICK BUJOLD	SOURIS – <i>MONSIEUR A QUITTÉ LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS</i>
MME RIMMA OREMNA	POINT 47.03 – <i>MADAME SE DÉSISTE DE SON INSCRIPTION À LA PÉRIODE DE QUESTIONS</i>
M. SAM MULLER	RELATIONS DANS L'ARRONDISSEMENT – <i>MONSIEUR SE DÉSISTE DE SON INSCRIPTION À LA PÉRIODE DE QUESTIONS</i>
M. SIMON LATRAVERSE	RUELLES VERTES ET STATIONNEMENT DANS LES RUELLES
M. MAX LIBERMAN	TABLE DE CONCERTATION
M. RENÉ BREULT	NOUVELLE ÉCOLE / TABLE DE CONCERTATION

SUR AUTORISATION DU MAIRE, LES PERSONNES SUIVANTES SONT AUTORISÉES À S'EXPRIMER SANS INSCRIPTION PRÉALABLE

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. SIMON LATRAVERSE	RUELLES VERTES ET STATIONNEMENT DANS LES RUELLES
M. MAX LIBERMAN	TABLE DE CONCERTATION
M. RENÉ BREULT	NOUVELLE ÉCOLE / TABLE DE CONCERTATION

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 39 À 21 H 44.

10.05 - PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.01 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LE 439, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.06 - PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.02 - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE VISANT LE 1150-1200, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

CA20 16 0054

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 3 FÉVRIER 2020

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA20 16 0055

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 148 030,31\$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME FNX-INNOV INC. POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2020 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC OUT-SP02-20 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 170 234,86\$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER un contrat de services professionnels au montant de 148 030,31\$ (taxes incluses) à la firme FNX-INNOV Inc. pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2020 de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-SP02-20;

D'AUTORISER une dépense de 148 030,31\$ (taxes incluses) pour la réalisation des plans et devis, caractérisations environnementales, études géotechniques, contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, gestion et surveillance des travaux, remplacement des entrées de service en plomb dans le cadre du programme de réfection routière 2020 de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 14 803,03\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 7 401,52\$ (taxes incluses) à titre de budget d'incidences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1206965001

CA20 16 0056

AUTORISER L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 30 000 \$ ANNUELLEMENT, POUR UN TOTAL DE 90 000 \$ (TOUTES TAXES APPLICABLES INCLUSES) COUVRANT LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022 À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF CORPORATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE POUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS DU CAMP DE JOUR PARC SOLEIL À L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, SELON LES TERMES ET CONDITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET LA CORPORATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE, ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DU VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER l'octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ annuellement, pour un total de 90 000 \$ (toutes taxes applicables incluses) à l'organisme à but non lucratif Corporation du Collège de Bois-de-Boulogne pour la réalisation des opérations du camp de jour Parc Soleil à l'arrondissement d'Outremont, pour les années 2020, 2021 et 2022, selon les termes et conditions prévues à la convention de contribution financière;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Corporation du Collège Bois-de-Boulogne, établissant les modalités et conditions du versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1202504007

CA20 16 0057

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2020.

30.01 1205901005

CA20 16 0058

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2020.

30.02 1205901004

CA20 16 0059

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

DÉPÔT de la liste des virements de crédit pour le mois de janvier 2020.

30.03 1205901006

CA20 16 0060

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2020.

30.04 1203489003

CA20 16 0061

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 4 294,31 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ORGANISME CENTRE D'INTERVENTION POUR LA REVITALISATION DES QUARTIERS (CONVERCITÉ, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE) POUR LA BONIFICATION DES SERVICES D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT ET L'AJOUT DE TEMPS D'ANALYSE ET DE RÉDACTION DU RAPPORT FINAL RELATIF À LA CONSULTATION PUBLIQUE EN DROIT D'INITIATIVE - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 4 294,31 \$ (taxes incluses) à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) pour la bonification des services d'animation et d'encadrement et l'ajout de temps d'analyse et de rédaction du rapport final relatif à la consultation publique en droit d'initiative.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1206695005

CA20 16 0062

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 60 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES CHAUSSÉES ET LES RUELLES AUPRÈS DU FOURNISSEUR COMPASS MINERALS CANADA CORP. SELON L'ENTENTE CORPORATIVE NO. 1370131 - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1202504006

CA20 16 0063

AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 30 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) À MÊME LE SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE CRÉER UNE TABLE DE CONCERTATION ISSUE DU COMITÉ DE BON VOISINAGE ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE DIAGNOSTIC

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AFFECTER un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement afin de créer une table de concertation issue du Comité de bon voisinage et assurer la réalisation d'études de diagnostic.

Un débat s'engage.

À 21 h 55, le maire suspend la séance.

À 21 h 57, le conseil reprend ses travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1206695006

CA20 16 0064

ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DÉPLOYER LES SERVICES DE L'ESCOUADE MOBILITÉ QUANT À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ARRONDISSEMENT, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCEPTER l'offre du conseil de la Ville de déployer les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement d'Outremont, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1205069005

CA20 16 0065

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 100 000 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 février 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* »;

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour la réalisation du Programme de réfection routière de 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1196695037

CA20 16 0066

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2020-2021-2022

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 février 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* »;

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour le réaménagement des infrastructures.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: le maire Tomlinson, et les conseillères Patreau et Pollak

VOTE CONTRE: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.02 1196695038

CA20 16 0067

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 483 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 février 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* »;

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 483 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: le maire Tomlinson et les conseillères Patreau et Pollak

VOTE CONTRE: le conseiller Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.03 1196695036

CA20 16 0068

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION DE BIENS, DE SERVICES TECHNIQUES ET DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE PRÉVUS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET VILLE INTELLIGENTE DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2020-2021-2022

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 février 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement* »;

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1196695039

CA20 16 0069

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) - AJOUT D'UN ARTICLE CONCERNANT LES CAFÉS-TERRASSES EXISTANTS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 février 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* »;

L'objet de ce règlement vise à incorporer un article permettant de reconnaître un droit aux terrasses approuvées lors des années précédentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197776002

CA20 16 0070

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) - AMENDEMENTS À LA REFORTE GLOBALE DE LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 février 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* »;

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement apportant des amendements à la refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont et plus particulièrement :

- Disposition concernant l'endroit où le permis de stationnement journalier doit être affiché;
- Obtention sans frais d'un maximum de deux (2) permis journaliers par jour pour les proches aidant de quatre (4) résidences pour personnes âgées sises sur le territoire de l'arrondissement;
- Ajout d'une définition de «proche aidant»;
- Réduction des frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement mensuel pour les ménages à faible revenu;
- Déplacement de la date de renouvellement des permis annuels pour les résidents au 1^{er} octobre;
- Modification de la tarification selon la date de l'émission des permis de stationnement annuels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1205069001

CA20 16 0071

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT (AO-459) - AJOUT D'UNE RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CONSEILLER(ÈRE)S DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont (AO-459)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à ajouter une rémunération supplémentaire pour les conseillères et conseillers de l'arrondissement afin que leur rémunération atteigne 80 % de celle des conseillers de Ville.

40.07 1206695004

CA20 16 0072

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (AO-460) - DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES D'ARRONDISSEMENT POUVANT AGIR COMME « AUTORITÉ COMPÉTENTE » AUX FINS DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise la désignation de fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » aux fins de l'application de règlements.

40.08 1206695002

CA20 16 0073

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE McEACHRAN AUX ABORDS DU MONASTÈRE SAINT-ANTOINE LE GRAND SIS AU 1520, AVENUE DUCHARME

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise l'implantation d'une zone de débarcadère de 9h à 20h sur le côté ouest de la partie de l'avenue McEachran comprise entre l'avenue Ducharme et la première ruelle au sud de cette avenue.

40.09 1205069006

CA20 16 0074

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE ET D'UNE ZONE RÉSERVÉE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE STUART AUX ABORDS DE L'ÉGLISE ST-GRÉGOIRE DE L'ILLUMINATEUR SISE AU 603, AVENUE STUART

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise l'implantation d'un espace de débarcadère de 9h à 15h le dimanche et d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite de 9h à 15h sur le côté est de l'avenue Stuart face à l'entrée du bâtiment sis au 603, avenue Stuart.

40.10 1205069007

CA20 16 0075

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE DEUX ZONES DE DÉGAGEMENTS VISUELS À LA SORTIE DE LA RUELLE DONNANT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE McCULLOCH COMPRISE ENTRE LES AVENUES ROSKILDE ET MAPLEWOOD

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise l'implantation de deux zones de stationnement prohibé d'une distance de 5 mètres de chaque côté de la ruelle donnant sur le côté est de la partie de l'avenue McCulloch comprise entre les avenues Roskilde et Maplewood.

40.11 1205069008

CA20 16 0076

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AGRANDISSEMENT DU DÉBARCADÈRE SITUÉ DEVANT L'ÉCOLE SAINT-GERMAIN SISE AU 46, AVENUE VINCENT-D'INDY

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise l'agrandissement de la zone de débarcadère existante de 7h30 à 9h30 et 15h à 18h du lundi au vendredi dans les trois espaces de stationnement régis par parcomètres (TD-241 à TD-243) situés sur le côté est de l'avenue Vincent-d'Indy.

40.12 1205069009

CA20 16 0077

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) - AMENDEMENT À LA REFORTE GLOBALE DE LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à permettre l'obtention d'un maximum de deux (2) permis de stationnement annuel aux détenteurs d'un certificat d'occupation présent exclusivement dans l'arrondissement.

40.13 1205069011

CA20 16 0078

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFICATIONS APPORTÉES AU CHAPITRE CONCERNANT LES CLÔTURES / HAIES / MURS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à apporter des modifications au chapitre concernant les clôtures, les haies et les murs.

40.14.1 1207776005

CA20 16 0079

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFICATIONS APPORTÉES AU CHAPITRE CONCERNANT LES CLÔTURES / HAIES / MURS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mars 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14.2 1207776005

CA20 16 0080

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX IMPLIQUANT DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET AJOUTER DES CRITÈRES D'INTÉGRATION

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les plans* »

d'implantation et d'intégration architecturale (1189) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à assujettir certains travaux impliquant des murs de soutènement à la réglementation et à ajouter des critères d'intégration.

40.15.1 1207776004

CA20 16 0081

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX IMPLIQUANT DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET AJOUTER DES CRITÈRES D'INTÉGRATION

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mars 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) »;*

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux date, heure et lieu à être déterminés par la Secrétaire d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1207776004

CA20 16 0082

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176) - AJOUT DE LA DÉFINITION DE MUR ORNEMENTAL

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1176) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;*

L'objet de ce règlement vise à ajouter à la réglementation la définition de mur ornemental.

40.16 1207776003

CA20 16 0083

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, LE DIMANCHE 5 AVRIL 2020 DE 12 H 30 À 13 H 15, POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR LA CÉLÉBRATION DU DIMANCHE DES RAMEAUX ORGANISÉ PAR L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE LE GRAND

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du domaine public (plus spécifiquement, l'occupation des trottoirs des avenues McEachran, Ducharme, Dollard ainsi que la ruelle située au sud de l'avenue Ducharme) pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux, organisé par l'Ordre St-Antoine Le Grand, qui aura lieu le dimanche 5 avril 2020, de 12 h 30 à 13 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1202504005

CA20 16 0084

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 439, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX PARAGRAPHERS D) ET E) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE F) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 22 janvier 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 22 janvier 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en cour arrière;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 6 février 2020 afin de statuer sur ladite demande;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397003;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux paragraphes d) e) et f) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage (1177)* afin d'autoriser la modification de la toiture d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) et au remplacement des garde-corps en acier par des garde-corps soudés en aluminium;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397003

CA20 16 0085

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À IMMEUBLE SITUÉ AU 1150-1200, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-069 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX PARAGRAPHES 4.1.3 ET 4.1.4 DE L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX PARAGRAPHES D), E) ET F) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 février 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 5 février 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en cour arrière;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 14 février 2020 relativement aux demandes de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397004;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 6 du règlement numéro 06-069;

- pour le volume sud, identifié comme « bâtiment no 2 » (1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), une hauteur de 21,552 mètres sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de 22,020 mètres sur l'avenue Champagneur et de 21,052 mètres sur le prolongement de l'avenue Querbes plutôt que de 21 mètres;
- pour le volume nord, identifié comme « bâtiment no 3 » (1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), une hauteur de 25,427 mètres sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux plutôt que de 21 mètres;
- une hauteur de bâtiment de 7 étages sur la partie du volume sud, identifié comme « bâtiment no 3 » (1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), faisant face à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, plutôt qu'un maximum de 6 étages.

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux articles 4.1.3 et 4.1.4 du *Règlement de zonage* (1177);

- Autoriser qu'une construction formée de bâtiments jumelés ne soit pas réalisée comme un ensemble intégré, que les permis de construction ne soient pas émis simultanément et que la construction de deux unités jumelées soit entreprise isolément.

D'APPROUVER la demandes de dérogation mineure à l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177);

- que deux sections du garde-corps de la terrasse sur le toit du volume sud, désigné comme « bâtiment 2 » (1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), d'une longueur de 9,4 mètres et 8,4 mètres, ainsi que deux sections du garde-corps de la terrasse sur le toit du volume nord, désigné comme « bâtiment 3 » (1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), d'une longueur de 4,8 mètres chacune, soient d'une hauteur d'au plus 2,1 mètres plutôt que de 1,07 mètre;
- que les poteaux des garde-corps au toit aient un périmètre de 176 mm plutôt que de 140 mm;
- qu'une construction abritant un accès au toit, un appentis mécanique et les installations reliées à une terrasse aient un retrait au mur de façade inférieur au triple de la hauteur de la construction, à savoir :
 - pour le volume sud, identifié comme « bâtiment 2 » (1200, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), un retrait de 7,67 mètres plutôt que de 8,40 mètres;
 - pour le volume nord, identifié comme « bâtiment 3 » (1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux), pour la section de l'appentis comprenant la surhauteur de l'ascenseur de 4,75 mètres, un retrait de 11,68 mètres plutôt que de 14,26 mètres.

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1207397004

CA20 16 0086

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 721, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 419, BOULEVARD SAINT-JOSEPH; 812, AVENUE DOLLARD; 4, PLACE DUCHASTEL; 215, AVENUE BLOOMFIELD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 5 février 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397005;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

721, avenue Antonine-Maillet;

419, boulevard Saint-Joseph;

812, avenue Dollard :

Avec la réserve suivante:

- Pour les pieds droits, utiliser le même matériau que les pieds droits existants aux étages.

4, place Duchastel :

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU, LA DEMANDE EST APPROUVÉE SANS RÉSERVE.

215, avenue Bloomfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1207397005

CA20 16 0087

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 1400, AVENUE VAN HORNE (MÉTRO OUTREMONT) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 6 novembre 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397017;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 1400, avenue Van Horne, selon les plans présentés et déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1197397017

CA20 16 0088

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1150-1200, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX (LOT 6 115 318) - DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR ET MAINTENIR 175 CASES DE STATIONNEMENT SUR LES 351 EXIGÉES PAR LE RÈGLEMENT 06-069

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776002;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage* (1177) la demande d'exemption de fournir et maintenir 175 cases de stationnement sur les 351 exigées par le règlement 06-069;

D'IMPUTER la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1207776002

CA20 16 0089

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 10 MARS 2020 AU 2 JUILLET 2020

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉSIGNER la conseillère Fanny Magini à titre de mairesse suppléante pour la période du 10 mars au 2 juillet 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1203489004

CA20 16 0090

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 janvier 2020 de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement sur les permis et certificats* (1176).

60.01 1207397006

CA20 16 0091

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 23 JANVIER 2020

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 23 janvier 2020.

60.02 1205069010

CA20 16 0092

MOTION DU CABINET - PROGRAMME PARTENAIRE DANS LA PROTECTION DU CLIMAT

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont s'est engagé à participer à la transition écologique et à réduire les émissions de GES sur notre territoire;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

ATTENDU QUE plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994;

ATTENDU QUE le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en Suvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

QUE l'arrondissement Outremont participe au programme Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI et s'engage à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC;

QUE le bureau de projets et du développement durable à l'arrondissement d'Outremont supervise la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assure la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 21.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020.